

CGT SPECTACLE : SE MOBILISER POUR GAGNER !



DÉJÀ PLUS DE 80 LIEUX OCCUPÉS SUR LE TERRITOIRE !

À ce jour, plus de quatre-vingts lieux de spectacle sont occupés en France par les professionnels du spectacle et des précaires d'autres secteurs comme la restauration et de l'hôtellerie, l'événementiel et le tourisme !

Les annonces de Jean Castex faites le 11 mars n'ont pas été à la hauteur de nos attentes et n'éteignent en rien la colère qui s'exprime partout en France. La réunion du CNPS prévue le 22 mars a été annulée, Madame Bachelot ayant annoncé être positive à la Covid. Nous lui souhaitons un prompt rétablissement.

Néanmoins, pour l'heure, le Premier Ministre ne s'est contenté d'annoncer que des mesures symboliques : 10 millions d'euros de plus pour le Fonds d'urgence spécifique de solidarité pour les artistes et les techniciens du spectacle et 20 millions d'aides supplémentaires aux équipes artistiques. Même les annonces pour garantir les droits à congés maladie et maternité des intermittents du spectacle et des artistes auteurs n'ont pas été

suivies d'effet puisqu'aucune réunion n'a eu lieu avec les services du Ministère de la Culture et du Ministère de la Solidarité et de la Santé depuis le 11 mars.

LE BILAN DES ANNONCES DU GOUVERNEMENT EST SIMPLE :

- ✓ Refus persistant au retrait de la réforme d'assurance chômage ;
- ✓ Refus de garantir une nouvelle année blanche pour tous les intermittents et a fortiori pour tous les précaires ;
- ✓ 0 euro consacré à une politique de soutien à l'emploi dans le Spectacle ;
- ✓ Pas de compensation pour la perte de nos droits sociaux (retraites, santé, prévoyance, etc.) ;
- ✓ Refus de faire accéder les intermittents aux financements de formations longues destinées notamment à des reconversions professionnelles ;
- ✓ Refus de modifier les critères du fonds de solidarité national pour les artistes auteurs ;
- ✓ Rien sur les enseignants artistiques.

Lorsqu'un gouvernement est sourd à la détresse sociale qui s'abat sur toute une profession et s'obstine à fragiliser davantage les plus précaires, la CGT Spectacle adresse un message clair : nous appelons à amplifier partout le mouvement !

DANS LE STRICTE RESPECT DES CONDITIONS SANITAIRES, OCCUPONS PARTOUT DANS LES LIEUX DE SPECTACLE ET DANS TOUS LES AUTRES LIEUX OÙ EST VÉCUE LA PRÉCARITÉ, OCCUPONS L'ESPACE PUBLIC, OCCUPONS TOUS LES LIEUX DE DÉBATS !

TOUTES LES FORMES D'ACTIONS PACIFIQUES S'INSCRIVANT SUR CES REVENDICATIONS SOCIALES, CONTRE LES IDÉOLOGIES D'EXTRÊME DROITE ET CONTRE LE SEXISME SONT LES BIENVENUES !

CGT SPECTACLE : CE QUE NOUS DEMANDONS

1. AUCUNE REPRISE DE L'ACTIVITÉ N'EST POSSIBLE SANS SOUTIEN À L'EMPLOI.

À l'heure où plus de quatre-vingts lieux de spectacle sont occupés en France, nous voyons se multiplier des prises de parole se positionnant pour la seule réouverture des lieux de spectacle. Très tôt, la CGT Spectacle s'est positionnée pour la réouverture des lieux pour que les œuvres puissent enfin rencontrer à nouveau le public. **Pour autant, la réouverture n'est pas de nature, à elle seule, à garantir la reprise normale de l'activité.**

En cas de réouverture, nous le savons, l'activité demeurera dégradée et ce, pour plusieurs raisons :

- Les concerts debout vont certainement demeurer interdits avec des conséquences sur les artistes et aussi sur la filière de la prestation technique ;
- Les « jauges réduites » ne permettent pas de trouver un équilibre économique pour certaines structures qui feront le choix de rester fermées ;
- Le secteur va rencontrer un problème d'engorgement de la diffusion car il sera impossible pour les lieux de présenter toutes les créations qui n'ont pu se jouer en raison du contexte que nous connaissons ;
- Les activités relevant du GUSO vont certainement continuer à être empêchées par la fermeture des cafés et des restaurants.

Concrètement, nous pouvons estimer que **seule une personne sur 4 pourra travailler en cas de réouverture.**

Les chiffres de l'année 2020 (Audiens) indiquent une baisse importante de la masse salariale de 24% pour les intermittents dans le spectacle vivant par rapport à l'année 2019 sur tous nos secteurs d'activité (cinéma, audiovisuel, etc.) soit une baisse de salaires de 633 MILLIONS D'EUROS !

Cette baisse d'activité est particulièrement sensible dans le spectacle vivant :

Spectacle vivant privé : - 46,8 %

Entreprises artistiques et culturelles : - 19,2%

Prestation technique (spectacle vivant) : - 63,3 %

GUSO : - 58,3%

Ces baisses de la masse salariale illustrent la dégradation des revenus qu'ont supporté les intermittents du spectacle qui n'ont que marginalement bénéficié de l'activité partielle (seuls 15% de bénéficiaires durant le premier confinement tombé à 10% fin 2020).

La situation pour l'année 2021 s'annonce à minima aussi dramatique que l'année 2020, avec déjà un trimestre très dégradé en termes d'activités.

Dans ce contexte, réouverture ou non, la priorité doit être donnée au soutien à l'emploi, si nous ne voulons pas assister à l'effondrement du secteur. C'est pourquoi la CGT Spectacle défend la mise en place d'un plan exceptionnel de soutien à l'emploi doté de plusieurs centaines de millions d'euros afin de financer l'emploi direct des artistes et des techniciens lors de répétitions, de résidences artistiques et dans le cadre de la reprise des activités (notamment lors des festivals) pour maintenir un niveau d'activité assurant des revenus et des droits sociaux aux travailleurs de ce secteur

Dans un contexte où la création et la diversité culturelle sont menacées, il est indispensable que cette politique de l'emploi soit au service d'une politique culturelle ambitieuse au soutien de l'offre culturelle. Cette politique appelle des réponses différenciées selon les secteurs bien que nous affirmions que le service public du spectacle vivant et de l'audiovisuel doivent évidemment avoir un rôle particulier à jouer pour assurer la continuité de la création sur le territoire. Avec l'encombrement des créations existantes, il y a également lieu de réfléchir à la création de nouveaux lieux ou espaces de diffusion dans la logique engagée de la décentralisation culturelle au service de toutes et tous, sur tous les territoires.

2. RETRAIT DE LA RÉFORME DE L'ASSURANCE CHÔMAGE.

Alors que des milliers de travailleurs sont empêchés de travailler et où les plans massifs de licenciement se multiplient, le gouvernement poursuit son projet de casse des droits des chômeurs. S'il ne recule pas, en juillet prochain, les privés d'emploi subiront de plein fouet cette réforme qui prévoit un durcissement des conditions d'accès à l'assurance chômage, la dégressivité de l'allocation chômage au bout de 8 mois, une modification du calcul de l'allocation conduisant à des baisses significatives des allocations versées. C'est inadmissible ! Notre combat pour voir prolonger l'indemnisation chômage des artistes et des techniciens du spectacle est intimement lié à celui des autres privés d'emploi et précaires. Comment imaginer obtenir une nouvelle année blanche pour tous les intermittents alors même que les droits des autres privés sont réduits en miettes. Depuis des années, le patronat (Medef et consorts) répète à quel point les intermittents du spectacle coûtent cher par rapport aux chômeurs du régime général. La dégradation encore des allocataires du régime général fera à court terme peser une menace sur les annexes 8 et 10. Il suffirait alors de peu pour que l'on nous sorte de la solidarité interprofessionnelle du régime d'assurance chômage, à l'occasion par exemple de la prochaine renégociation du régime général d'assurance chômage prévue en novembre 2022.

3. LA PROLONGATION DE L'ANNÉE BLANCHE.

Madame Roselyne Bachelot s'est engagée devant les médias à la prolongation d'une nouvelle « année blanche » pour les intermittent-e-s du spectacle. Pourtant, en coulisse ce scénario n'est pas privilégié. La ministre de la Culture et la ministre du Travail ont récemment missionné André Gauron, afin d'évaluer la situation des intermittent-e-s du spectacle après le 31 août 2021, en différenciant selon les secteurs, les métiers et les dates anniversaire de chacun. Parmi les pistes évoquées, la mission devra donner des « réponses ciblées » et explorer des solutions comme la clause de rattrapage (qui n'assure qu'une prolongation de 6 mois à l'assurance chômage). Compte tenu de la période de chômage de masse que traverse notre profession qui est empêchée de travailler, nous estimons nécessaire de gagner une prolongation des droits à l'assurance chômage allant jusqu'à une année au-delà du retour normal de l'activité. Les « professionnels empêchés » de travailler à cause des mesures sanitaires sont nombreux notamment dans les secteurs de l'événementiel, de la restauration, de l'hôtellerie et du tourisme, la prolongation de leurs droits à l'assurance chômage pour surmonter cette crise est urgente.

Nos professions disposent de droits sociaux financés par des cotisations sociales (médecine du travail, prévoyance, santé, retraites, formation professionnelle, etc.). Avec une chute de salaires de près de 633 millions pour l'année 2020 par rapport à 2019, nos droits sociaux sont nécessairement menacés à moyen terme. Le Gouvernement nous empêche de travailler, il n'est pas de la responsabilité des secteurs du spectacle d'assumer cette situation. C'est pourquoi, afin d'assurer la continuité des droits pour tous les travailleurs concernés et garantir nos systèmes mutualisés de solidarité professionnelle, la CGT Spectacle revendique que des compensations financières soient prises par l'Etat pour atténuer ces pertes de cotisations.

4. DES DROITS POUR LES « PRIMO-ACCÉDANTS ».

La crise sanitaire due à la pandémie de Covid-19 a entraîné de graves conséquences sociales, en privant notamment la majorité des salariés du spectacle de la capacité de travailler durant de nombreux mois. Beaucoup de jeunes dans la profession ou de personnes ayant eu un « accident de parcours » auraient dû normalement ouvrir des droits à l'assurance chômage si la crise du Covid n'était pas intervenue. Il est injuste que ces personnes n'aient aujourd'hui aucun droit. La CGT Spectacle demande l'adaptation temporaire des règles d'accession à l'indemnisation chômage au sein des annexes 8 ou 10. Nous demandons que les jeunes dans la profession ou ceux qui ont subi un « accident de parcours », qui n'ont aujourd'hui aucun droit à l'assurance chômage puisse bénéficier d'une ouverture de droits à partir de 250h de travail éligibles en annexe 8 ou 10. La période de recherche d'affiliation de douze mois précédant la dernière fin de contrat est allongée des périodes d'interdiction administrative pour les ERP, de confinement et de couvre-feu.

5. LE PLAN DE RELANCE DOIT BÉNÉFICIER À TOUTES ET TOUS LES ARTISTES-AUTEURS.

Nombreuses et nombreux sont encore les artistes auteurs qui n'ont pu bénéficier des aides du plan de relance. Les critères d'éligibilité du fonds de solidarité doivent évoluer pour permettre l'accès à tous les artistes auteurs qui n'ont pu générer de revenus suffisants en 2019 et 2020. De la même façon, les aides sectorielles doivent être recalibrées et déployées pour permettre de couvrir tous les artistes auteurs.

6. LA REPRISE DE L'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE POUR TOUTES ET TOUS.

Depuis le début de cette crise, l'enseignement artistique intervient dans des conditions dégradées. Il est urgent que l'enseignement de la danse reprenne en présentiel. Pour autant, la poursuite des enseignements nécessite la mise en place de conditions sanitaires optimum avec un protocole adapté, protocole qui est attendu par la profession depuis maintenant le mois de décembre ! Les conditions actuelles d'exercice de nos métiers ne sont plus acceptables. L'alternance télétravail/ présentiel depuis un an est épuisante et les enseignant-e-s artistiques n'ont pas eu de prime d'équipement informatique comme dans l'Éducation nationale alors que l'investissement de leur matériel à leur charge est lourd pour assurer cette continuité pédagogique. Cela doit changer !

7. DES MESURES DE SOUTIEN POUR LES ÉTUDIANTS

Les étudiants se mobilisent dans le cadre d'occupation de lieux de spectacle. Il leur appartient de porter leur demande de soutien dans ce contexte de précarité sans précédent. La CGT Spectacle demande que des mesures particulières soient prises dans le cadre du plan de reprise pour favoriser "l'insertion dans l'emploi" des jeunes et nouveaux entrants dans la profession. La question de la garantie de leurs droits sociaux doit être posée. En particulier, la CGT revendique que des mesures soient prises pour les nouveaux entrants dans le régime spécifique d'assurance chômage.

NOUS RAPPELONS NOS REVENDICATIONS

- ✓ **Abrogation de la réforme d'assurance chômage ;**
- ✓ **Prolongation de l'année blanche et son élargissement à tous les travailleurs précaires ;**
- ✓ **Baisse immédiate du seuil d'accès à l'indemnisation chômage pour les primo-entrants et intermittents en rupture de droits ;**
- ✓ **Garantie de tous les droits sociaux notamment congés maternité et maladie pour les salariés à l'emploi discontinu, et les artistes auteurs ;**
- ✓ **Plan massif de soutien à l'emploi et de reprise de l'activité ;**
- ✓ **Soutien aux caisses sociales spécifiques du spectacle etc. dont l'existence est menacée par la baisse de cotisation ;**
- ✓ **L'accès garanti au fonds de solidarité pour les artistes auteurs ;**
- ✓ **Des mesures d'accompagnement adéquates pour les enseignants artistiques dans l'exercice de leur métier ;**
- ✓ **Plan d'action d'urgence pour les étudiants pour faire face à la précarité.**

PROLONGATION DE L'ANNÉE BLANCHE ET SON ÉLARGISSEMENT À TOUS LES TRAVAILLEURS PRÉCAIRES

#occuponsPartout

Paris, le 26 mars 2021